Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_026-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et treize mars à 18 heures 30, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT, Anne, TEFFAINE Sylvianne, BRUAND Christophe, LEFEUVRE Chantal, JAFFRÉ Violaine, PELLAN Gérard, CAMARD Vanessa, CICEREN Liliane, BAUDUCEL Alice et RUELLAN Sébastien.

Absents excusés : Daniel PANSART (pouvoir donné à Violaine JAFFRÉ), Frédéric LEJART (pouvoir donné à Liliane CICEREN), Jean-Yves TRONET (pouvoir donné à Philippe HELLO) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Sylvianne TEFFAINE)

Le Conseil nomme Anne ROBERT en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-026
BUDGET COMMUNAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet du budget primitif 2026 du budget communal.

Section	Dépenses		Recettes	
	Chap. libellé	Nouvelles propositions soumises au vote	Chap. libellé	Nouvelles propositions soumises au vote
FONCTIONNEMENT	011 - charges à caractère général	270 600,00 €	R002 - report de fonctionnement (2025)	138 881,50 €
	012 - charges de personnel et frais assimilés	378 750,00 €	013 - atténuations de charges	7 000,00 €
	014 - atténuations de produits	2 000,00 €	70 - produits des services	50 000,00
	022 - dépenses imprévues	0,00	73 - impôts et taxes	122 500,00
	023 - virement à la section d'investissement	100 000,00	731 - fiscalité locale	380 000,00
			74 - dotations et subventions	131 318,50
	042 - transfert entre sections (amortissements)	21 000,00	75 - autres produits de gestion courante	20 100,00
	65 - autres charges de gestion courante	69 850,00	76 - produits financiers	0,00

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_026-DE

	66 - charges financières	6 200,00	78 – dépréciations des actifs circulants	600,00
	67 - charges exceptionnelles	1 000,00		
	68 - dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	600,00		
	850 000,00 €		**850 000,00 €**	

Section	**Dépenses**			**Recettes**	
	Chap. libellé	RAR	Nouvelles propositions soumises au vote	Chap. libellé	Nouvelles propositions soumises au vote
INVESTISSEMENT	10226 - Taxe d'aménagement	-	1 000,00	001 - report d'investissement (2025)	71 077,20
	16 - emprunts et dettes	-	32 000,00	021 - virement de la section de fonctionnement *(prévisions 023 dép résultat 2026)*	100 000,00
	20 - immo corporelles (études)	5 040,00	60 000,00	024 - Produits des cessions d'immobilisation (vente presbytère)	300 000,00
				40 - transfert entre sections (amortissements)	21 000,00
	204 - subventions d'équipement versées (SDE)	4 977,36	60 000,00	10 - dotations - FCTVA - Taxe Aménagement 1068 - excédent de fonctionnement (2025)	 47 922,80 0,00 160 000,00
	21 - immo corporelles (travaux à réaliser)	40 264,29	496 718,35	13 - subventions d'investissement - DETR - Amendes de police	 0,00 0,00
	23 - immo en cours (travaux à définir)	-	0,00	1641 - emprunts 165 - cautions logements	 0,00
		700 000,00		**700 000,00**	
	Montant soumis au vote		**649 718,35**		**700 000,00**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260313-2026_026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'autoriser les dépenses et les recettes du budget principal 2026 présentées en euros ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Anne ROBERT

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

NOYAL

Délibération certifiée publiée le 16-03-2026 - transmise en Préfecture le 16-03-2026

Philippe HELLO, Maire

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor